

Procès-verbal de la Séance du 22 septembre 2020
Du Conseil Municipal
De la commune de La Combe de Lancey

L'an deux mil vingt, le 22 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de La Combe de Lancey dûment convoqué en date du 18 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal de La Combe de Lancey, sous la présidence de Madame Régine VILLARINO, Maire.

Étaient présents

Régine VILLARINO, Roger GIRAUD, Céline PAVAROTTI, Cécile ROISIN, Nathalie REVERDY,
Yvan BELEFFI, Laurent BERNARD, Daniel BOULLE, Stéphane GAUTIER, Grégoire MARTINI,
Line PICAT, Christine PIEGAY, Françoise SCHMITT

Étaient absents

Maxence CARRAUD, Damien DELMAS

Avaient donné pouvoir

Néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Nathalie REVERDY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Procès-verbal du précédent conseil municipal

Après lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Affaires traitées par délégation

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : néant

I- Délibérations

Délibération n°1

OBJET : Décision modificative budgétaire n° 1

Rapporteur : Régine VILLARINO

Madame le maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de réviser le budget primitif de l'année 2020, comme suivant :

En section de fonctionnement

• **Dépenses**

Art 6218 – Autre personnel extérieur	+ 2 000 €
Art 6411 – Personnel titulaire	+ 2 000 €
Art 6413 – Personnel non titulaire	+ 2 000 €
Art 6451 – Cotisations URSSAF	+ 1 000 €
Chap 12 – Charges de personnel	+ 7 000 €
Art 6531 – Indemnités élus	+ 5 700 €
Art 6533 – Cotisations retraite élus	+ 300 €
Art 6574 – Subventions Associations	+ 500 €
Chap 65 – Autres charges gestion courante	+ 6 500 €
Art 023 – Virement à la section d'Investissement	- 6 700 €

- **Recettes**

Art 7381 – Taxes add droit mutation	+ 6 800 €
Chap 73 - Impôts et taxes	+ 6 800 €

En section d'Investissement

- **Dépenses**

Art 21311 – Hôtel de ville	+ 5 300 €
Art 21312 – Bâtiments scolaires	+ 10 000 €
Art 21318 – Autres bâtiments publics	+ 10 000 €
Art 2135 – Instal. générales, aménag.	+ 10 300 €
Art 2152 – Installation de voirie	+ 10 700 €
Art 2158 – Autres matériels	+ 2 000 €
Art 2184 – Mobiliers	+ 2 000 €
Chap 21 – Immobilisations corporelles	+ 50 300 €

- **Recettes**

Art 10222 – FCTVA	+ 19 000 €
Art 10226 – Taxe Aménagement	+ 7 000 €
Chap 10 – Dotation Fonds divers	+ 26 000 €

Art 1641 – Emprunt	+ 31 000 €
Chap 16 – Emprunt	+ 31 000 €

Chap 021 – Virement de la section fonct.	- 6 700 €
---	------------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

1/ de réviser de budget primitif 2020, comme proposé précédemment par Mme le Maire

2/ de revoir l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2020 comme suivant :

ADMR	1 499 €
Radio Grésivaudan	103 €
Restos du cœur (dons noel 2018)	660 €
Souvenir français	100 €
Sorties ski (1 sortie)	1 000 €
Grésiathlé	150 €
Secours populaire (dons noel 2019)	780 € (26 X 30 €)
Planétarium APE	500 €
Elles et Compagnie	1 000 €

POUR 13 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Délibération n°2

OBJET : Tarif du chauffage des logements communaux – Année 2020

Rapporteur : Roger GIRAUD

Comme chaque année, il convient de fixer le tarif du chauffage pour les deux logements dits « des écoles ».

Considérant que le prix moyen du granulés bois acheté depuis une année est de 289 € la tonne,

Considérant que l'équivalence de kWh produit par une tonne de granulés bois est de 5000 kWh/tonne,
Considérant les frais d'investissement de la commune qui s'efforce de réaliser des économies d'énergies
Considérant les frais d'entretien afférents à la chaudière à granulés

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres représentés,
décide que le prix du kWh reste inchangé par rapport à l'année dernière, et par conséquent,
fixe le **prix du kWh à 0,0918 €** pour l'année 2020.

POUR 13

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°3

OBJET : Délibération portant création d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade

Rapporteur : Régine VILLARINO

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, et après avoir entendu Madame le maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres représentés :

1/ DECIDE la suppression des emplois permanents suivants :

Adjoint administratif territorial principal de 2eme classe

Date de création : 01/10/2020

Nombre d'heures du poste : 23h00

2/ DECIDE la création des emplois permanents suivants :

Adjoint administratif territorial principal 1ere classe

Date de création : 01/10/2020

Nombre d'heures du poste : 23h00

3/ PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

POUR 13

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°4

OBJET : Désignation des représentants aux Commissions Intercommunales de la communauté de communes Le Grésivaudan

Rapporteur : Régine VILLARINO

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de désigner des représentants aux commissions intercommunales de la communauté de communes Le Grésivaudan.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide que les représentants aux commissions intercommunales seront comme suivant :

Agriculture et forêt

Roger GIRAUD

Laurent BERNARD

Aménagement, Habitat et Logement

Stéphane GAUTIER

Nathalie REVERDY

Culture et Patrimoine

Françoise SCHMITT

Grégoire MARTINI
Daniel BOULLE
Laurent BERNARD

Déchets ménagers
Régine VILLARINO
Cécile ROISIN

Environnement, Energie et Innovation
Cécile ROISIN
Roger GIRAUD
Françoise SCHMITT

Economie, Développement industriel, Commerce, Artisanat et services
Christine PIEGAY
Maxence CARRAUD
Yvan BELEFFI

Finances
Titulaire : Régine VILLARINO
Suppléant : Céline PAVAROTTI

Insertion, Emploi et Prévention jeunesse
Céline PAVAROTTI
Cécile ROISIN

Eau et assainissement
Régine VILLARINO
Roger GIRAUD
Stéphane GAUTIER
Nathalie REVERDY

Solidarité et lien social
Cécile ROISIN
Line PICAT

Sports et loisirs
Françoise SCHMITT
Daniel BOULLE
Grégoire MARTINI

Déplacements et mobilités
Christine PIEGAY
Régine VILLARINO

CLECT
Titulaire : Régine VILLARINO
Suppléant : Céline PAVAROTTI

POUR 13

CONTRE 0

ABSTENTION 0

II- Informations et Questions diverses

Information n°1

OBJET : Point périscolaire (garderie et cantine)

Bilan des premières semaines de cantine et de garderie. Elles & Cie affiche un bilan négatif et ne souhaite pas continuer la garderie périscolaire sur la commune. La Mairie va mettre en place une garderie provisoire jusqu'à Noël le temps de monter un projet pérenne.

Information n°2

OBJET : Point travaux

Présentation des travaux en cours et à venir : travaux de voirie.

Information n°3

OBJET : Plans de la commune

Présentation du projet pour des nouveaux plans de la commune avec le nom des rues. Prévision de 500 plans dépliant, 10 formats A3 et 2 grands

Information n°4

OBJET : Fourrière animale

Suite à l'intervention de la fourrière animale, la mairie envisage d'adhérer à l'association qui s'occupe des animaux errants / en difficulté.

Information n°5

OBJET : UT4M

Mme le Maire rapporte que l'UT4M 2021 qui aura lieu du 15 au 18 juillet 2021 passera par le refuge du Pré du Mollard (point de ravitaillement).

Information n°6

OBJET : Prochains Conseils Municipaux

Mercredi 4 novembre 2020 à 19h00

Mardi 8 décembre 2020 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h00

A La Combe de Lancey, le 22 septembre 2020

Nathalie REVERDY

Secrétaire de Séance

